



Nations Unies
**Commission
économique pour
l'Afrique**

Union africaine
**Commission de
l'Union africaine**



CRMC/6/EXP/2022/7
Distr. générale
24 août 2022

Français
Original : anglais

**Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Sixième session
Réunion d'experts

Addis-Abeba, 24-28 octobre 2022

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts*

**Questions statutaires : Rapport de la Commission de l'Union africaine sur la
campagne : « Mon nom est personne »**

Campagne « Mon nom est personne » : plaider en faveur de l'enregistrement universel des naissances en Afrique

I. Contexte

1. L'enregistrement des naissances est le fondement essentiel du système de gestion de l'identité de tout pays, car il fournit aux personnes des documents qui leur permettent d'exercer leurs droits, notamment l'accès aux services de base, et d'être protégées contre certaines formes de violence, d'exploitation et autres pratiques néfastes¹. Les informations sur les naissances vivantes survenues au fil du temps, ventilées par âge, emplacement géographique et diverses caractéristiques de la personne qui donne naissance, aident à déterminer la dynamique de la procréation humaine et permettent de mieux cibler les activités liées au développement. L'identité juridique est reconnue pour la première fois par un État au moment de la naissance, par le biais de l'enregistrement des naissances. Tous les événements importants de la vie qui suivent sont enregistrés en référence à cette première reconnaissance.

* CRMC/6/EXP/2022/1.

¹ Setel, Philip W. *et al.*, *A scandal of invisibility: making everyone count by counting everyone* (Un scandale d'invisibilité : faire compter tout le monde en comptant tout le monde), *The Lancet*, vol. 370, No. 9598 (novembre 2007) (en anglais).



2. Selon les données du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)², près de la moitié des enfants africains sont privés d'une existence juridique, et des projections préoccupantes indiquent que le nombre de ces enfants dépassera 110 millions avant 2030 si aucune mesure immédiate n'est prise. En fait, bien que certains progrès aient été enregistrés au cours de la dernière décennie, l'UNICEF estime que les efforts visant à augmenter l'enregistrement des naissances devront être considérablement accrus si l'on veut réaliser la cible 16.9 des objectifs de développement durable, qui fait référence au droit des enfants à une identité juridique.

3. Afin de mobiliser une action plus efficace des États membres de l'Union africaine en faveur de l'enregistrement universel des enfants à la naissance dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et au-delà, la Commission de l'Union africaine et l'UNICEF ont lancé la mise en œuvre de la campagne « Mon nom est personne ». Cette campagne de sensibilisation s'inscrit dans le cadre plus large du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. La campagne, lancée le 17 juin 2020, reconnaît que les enfants dont la naissance n'est pas enregistrée et qui n'ont pas de preuve de leur âge sont plus susceptibles d'être exclus de l'accès à des services de base tels que l'éducation et, par la suite, d'être plus vulnérables à la marginalisation, à la discrimination, aux abus et aux risques de protection associés, tels que le mariage des enfants, le travail des enfants, le recrutement forcé dans les forces ou groupes armés et la traite des personnes. La campagne appelle également à la transformation des systèmes d'enregistrement des naissances sur la base de trois facteurs clés de changement : l'interopérabilité, la numérisation et la décentralisation.

II. Progrès réalisés

4. La première année de mise en œuvre de la campagne « Mon nom est personne » a vu, entre autres, la production d'une série de supports de communication³ et l'implication de la célèbre chanteuse, compositrice et activiste béninoise, Angélique Kidjo, qui a exprimé son soutien à l'initiative⁴. La campagne a également mobilisé le soutien technique et politique des ministres responsables de l'enregistrement des naissances, par le biais d'une réunion technique et d'une réunion ministérielle, qui se sont tenues respectivement en août et en novembre 2020, pour débattre de l'enregistrement des naissances pendant la pandémie. Dans le cadre de la campagne, la Commission de l'Union africaine et l'UNICEF ont coorganisé deux réunions sous-régionales d'échange pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale en avril 2021 et pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe en juin 2021. Ces réunions ont déclenché des débats approfondis sur les défis et les opportunités pour le continent, et ont permis aux pays d'apprendre les uns des autres s'agissant de la mise en œuvre d'approches innovantes.

5. Sur la base des progrès récents et de l'engagement politique démontré, dix pays ont été identifiés comme champions de la campagne « Mon nom est personne », dans l'espoir qu'ils mobiliseront d'autres pays pour suivre leurs traces, en poursuivant les trois stratégies fondées sur des données factuelles et susceptibles de changer la donne pour l'enregistrement universel des naissances, à savoir l'interopérabilité, la numérisation et la décentralisation.

² Données établies sur la base des enquêtes en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaires et les données administratives, pour l'année 2021. Disponibles à l'adresse :

<https://data.unicef.org/resources/dataset/percentage-children-age-5-whose-births-registered-sex-place-residence-household-wealth-quintile/> (en anglais).

³ Voir, par exemple, www.youtube.com/watch?v=1vpQ88xXtvM (en anglais).

⁴ Voir www.youtube.com/watch?v=7klUgJZuaNs (en anglais).

6. En novembre 2021, la Commission de l'Union africaine, avec le soutien technique de l'UNICEF, a commencé à élaborer une stratégie continentale pour parvenir à l'enregistrement universel des naissances en Afrique d'ici à 2030. En juin 2022, le consultant chargé d'élaborer la stratégie a soumis un deuxième projet, actuellement en cours d'examen. Le projet final devrait être disponible pour examen par les comités techniques spécialisés concernés de l'Union africaine au premier trimestre 2023.

III. Campagne « Mon nom est personne » : l'étape suivante

7. La campagne « Mon nom est personne » a été lancée au début de la pandémie de COVID-19 pour susciter un sentiment d'urgence en faveur de l'enregistrement universel des naissances alors que le monde était aux prises avec la pandémie. La campagne est devenue une plate-forme importante pour donner de la visibilité à ce domaine critique du développement qui est souvent ignoré, pour mobiliser le soutien et l'engagement politiques et, finalement, pour changer la vie des enfants en garantissant leur droit à une identité légale.

8. Malgré des avancées importantes, certaines activités de la feuille de route initiale, notamment la sixième session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, ont été reportées en raison de la pandémie. À partir de septembre 2022, la campagne passera à une deuxième phase, appelée campagne « Mon nom est personne : l'étape suivante ». Cette deuxième phase, qui devrait durer trois ans, fait fond sur les efforts de mobilisation initiaux de la première phase et implique une action plus ciblée et un soutien adapté aux pays. Les pays champions de la phase initiale joueront un rôle plus important afin de pousser d'autres pays vers l'enregistrement universel des naissances en Afrique.

9. L'objectif global de l'initiative reste de garantir une identité légale à chaque enfant en Afrique d'ici à 2030. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il est reconnu que l'enregistrement des naissances doit être universel et gratuit, et que les systèmes doivent être interopérables et numérisés afin de parvenir à une prestation de services décentralisée.

10. La deuxième phase sera mise en œuvre sur la base des cinq points d'entrée programmatiques suivants : a) la fourniture d'un soutien technique aux pays comme moyen de faire progresser les solutions qui changent la donne ; b) le renforcement des capacités ; c) la collecte de données et de preuves ; d) l'engagement des partenaires ; et e) la communication, la visibilité et la mobilisation sociale.

11. L'un des premiers résultats attendus de la deuxième phase sera la finalisation de la stratégie continentale et sa présentation au Conseil exécutif de l'Union africaine pour adoption.
